

*Syndicat Mixte du  
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

---

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre à 10 h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize octobre 2015 s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal- 06620 Le Bar sur Loup, sous la présidence de Monsieur Marc DAUNIS, en seconde convocation suite à une première réunion le huit octobre 2015 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : Convention avec la chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes

Secrétaire de séance : Roger CRESP

Membres en exercice : 60

Siège vacant : 0

Membres présents(es) : 10

Absents-Excusés(es) : 50

Dont pouvoirs : 1

Présents(es) :

Marc DAUNIS, Roger CRESP, Jean-Pierre DAVID, Michel FUNEL (suppléant de Yves FUNEL), Lise GRANT, Isabelle JOHR, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Denis RASSE, Frederik VENNINK (suppléant d'Eric MELE).

Absents-Excusés(es) :

Esther AIME, Sylvain ARBAUD, André ASCHIERI, Jean-Marie AUDOLI, Michèle BELLERY, Jean-Claude BONNARD, Mireille BOULLE, Patrick CALEGARI, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Marc DELIA, Didier DEMANDOLX, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Anne-Marie DUVAL, Joëlle FAGUER, Carolle FEDELICH, Lionel FERRAN, Yves FUNEL, Renée-Claude GACHET, René GILDONI, Charles-Ange GINESY (double compétence), Valentine GUERIN, Gilbert HUGUES, Romain LAFFOURCADE, Claude MARTIN, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Myriam NOCERA, Ismaël OGEZ, Marc ORSATTI, Henri PASOLINI, Gérard PIEL, Annie POMPARAT, Jean-François PORTHE, Jean-Louis PUCETTI, Alain RAYBAUD, Georges SEBASTIANI, Jean-Michel SEMPERE, Sébastien SURFARO, Laurent TIRARD, Emile TORNATORE, Joseph VALETTE, Danièle VAN LOON, David VARRONE, Jacques VARRONE, Jérôme VIAUD, Marc VIGNAL, Charles WIRTH.

Pouvoir :

Jacques VARRONE donne pouvoir à Marc DAUNIS.

Le Président expose :

Considérant les articles de la Charte suivants :

- Article 4 : Enrayer la régression de l'agriculture et du pastoralisme
- Article 5 : Tirer parti du bassin de consommation de la Côte d'Azur pour développer une agriculture de proximité
- Article 6 : Rechercher et valoriser l'exemplarité environnementale
- Article 17 : Préserver la vocation agricole des terres

Considérant l'arrivée à échéance de la convention cadre de partenariat entre le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur et la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes au 31 décembre 2015 ;

Considérant que le programme d'action 2015-2016, dans le descriptif des actions prioritaires, identifie la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes comme un partenaire principal pour mener ces actions à bien ;

Considérant la nécessité et la pertinence de travailler en collaboration afin de mutualiser les moyens et d'améliorer l'efficacité de l'action publique et consulaire ;

Le Comité syndical ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de la convention cadre de partenariat et son annexe indicative opérationnelle entre la Chambre d'agriculture des Alpes Maritimes et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur telles que jointes à la présente délibération ;
- D'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de l'opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président  
Sénateur-Maire



Marc DAUNIS